

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-17

COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A LABASTIDE SAINT PIERRE

AGRANDISSEMENT SALLE A MANGER ET RESTRUCTURATION CUISINE

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération du 29 novembre 2004, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'agrandissement de la salle à manger et à la restructuration de la cuisine du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre dont la réalisation a été confiée à la Sémateg.

Notre commission a validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 303 580,67 € H.T, soit 363 082,48 € T.T.C.

L'avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

- travaux en moins value liés à la suppression de la mise en place de claustras dans la salle à manger ;
- Remplacement des plaques de faux plafond du réfectoire ;
- Remplacement du carrelage initialement prévu par du carrelage antidérapant ;
- Suppression du revêtement de sol souple prévu dans la zone distribution.

Le montant de l'avenant minore le montant global des marchés de 1 540,77 € H.T et se présente selon la décomposition suivante :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	MARCHE INITIAL (HT)	AVENANT (H.T)	MARCHE DEFINITIF APRES AVENANT (H.T)
5	Menuiserie Bois	M.T.G (82)	22 345,00 €	-7 200,00 €	15 145,00 €
6	Plâtrerie Plafonds	MOMMAYOU (82)	32 598,91 €	3 159,00 €	35 757,91 €
7	Carrelage Faïence	LAGARRIGUE (82)	23 103,73 €	4 786,93 €	27 890,66 €
8	Peintures Sols souples	MARIUZZO (82)	17 001,96 €	-2 286,70 €	14 715,26 €
TOTAL			95 049,60 €	-1 540,77 €	93 508,83 €

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 303 580,67 € H.T est ramené à 302 039,90 € H.T, soit 361 239,72 € T.T.C

★
★ ★

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 février 2006

CP 06/02-17

**COLLEGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
A LABASTIDE SAINT PIERRE**

**AGRANDISSEMENT SALLE A MANGER
ET RESTRUCTURATION CUISINE**

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente du 29 novembre 2004 approuvant les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'agrandissement de la salle à manger et à la restructuration de la cuisine du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux conclu sur la base d'une moins value globale de 1 540,77 € H.T ramenant le montant des marchés à 302 039,90 € H.T ;

- Approuve le montant définitif des lots n° 5, 6, 7 et 8 modifiés :

LOT	NATURE DES TRAVAUX	ATTRIBUTAIRE	MARCHE INITIAL (HT)	AVENANT (H.T)	MARCHE DEFINITIF APRES AVENANT (H.T)
5	Menuiserie Bois	M.T.G (82)	22 345,00 €	-7 200,00 €	15 145,00 €
6	Plâtrerie Plafonds	MOMMAYOU (82)	32 598,91 €	3 159,00 €	35 757,91 €
7	Carrelage Faïence	LAGARRIGUE (82)	23 103,73 €	4 786,93 €	27 890,66 €
8	Peintures Sols souples	MARIUZZO (82)	17 001,96 €	-2 286,70 €	14 715,26 €
TOTAL			95 049,60 €	-1 540,77 €	93 508,83 €

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,